



Édito

BURKINA FASO : Non à la peur qui fait fuir !

Le Général Diendéré et le RSP étaient persuadés que les 27 ans de règne de Compaoré et ses sbires avaient rendu les Burkinabé sans espoir pour la Démocratie. En prenant en otage le peuple et ses institutions, ils ne cherchaient qu'à protéger leurs propres intérêts menacés par l'éjection de leurs anciens soutiens aux prochaines élections.

C'était sans compter sur la maturité démocratique du peuple Burkinabé qui en avait assez du RSP et de toute la clique Compaoriste. Le peuple s'est levé et a dit non ! Cette fois-ci, la peur a changé de camp et c'est bien le RSP et Diendéré qui ont dû jeté les armes. Pour la deuxième fois en quelques mois, le pays des hommes intègres a montré au monde sa désormais soif de Liberté et de démocratie.

Certains dictateurs comme Kabila fils, successeur de son père n'ont toujours pas compris que la jeunesse africaine n'en veut plus des changements constitutionnels à répétition pour se maintenir au pouvoir.

Afriques en lutte soutient la jeunesse africaine ainsi que la liberté des peuples à décider de leur propre sort. Elle met cependant en garde les peuples de ne pas se laisser enfariner par les capitalistes qui, comme toujours, ont plus d'un tour dans leur sac antidémocratique.

Moulzo

S O M M A I R E

Edito

Burkina Faso : Non à la peur qui fait fuir !

Brèves

Mauritanie- Namibie- Congo Brazzaville-
Burundi- Madagascar- France

Nouvelles du Continent

Burkina Faso: Un putsch réactionnaire !
RDC: 3ème mandat d'emprisonnement des
jeunes des Lucha et Filimbi

Françafrique

Côte d'Ivoire : Interview de Fanny Pingaud

Dossier Sahara Occidental

Sahara Occidental : un territoire à décoloniser

Culture

La Bataille d'Einaudi

Mauritanie : l'esclavage des femmes

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a lancé une campagne contre la traite des femmes en Arabie Saoudite, en effet 900 femmes sont surexploitées dans ce pays dans des emplois de domestiques sans aucune possibilité de recours.

<http://www.afriquesenlutte.org/afrique-du-nord/mauritanie-55/article/halte-a-la-traite-des-femmes>

Namibie : Retour sur le génocide des Herero

En aout 1904 la bataille de [Waterberg](#) est considérée comme le début du génocide des Herero qui se soulevèrent contre le colonialisme. Le parlement allemand en 2012 a envisagé des réparations, pour se rétracter ensuite.

<http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/namibie/article/namibie-11-aout-1904-bataille-de>

Congo Brazzaville : Sassoufi comme ça !

Sassou N'Guessou s'est engagé dans la tenue d'un référendum qui lui permettrait de nouveau de se maintenir au pouvoir après des élections truquées. Ce qui est nouveau est l'écho important dans la population de la campagne anti-référendaire.

<http://www.afriquesenlutte.org/afrique-centrale/congo-brazzaville/article/congo-brazzaville-declaration-des>

Burundi : Non à la dictature,

Une première session du tribunal Russel s'est tenu à Paris pour analyser et juger les crimes commis lors de la période électorale par le régime en place. Une vidéo qui relate ces travaux est disponible.

<http://www.afriquesenlutte.org/afrique-centrale/burundi/article/burundi-juger-les-crimes>

MADAGASCAR: Menace sur les terres

Une pétition internationale est lancée pour la défense des terres malgaches contre les velléités du nouveau gouvernement de favoriser les ventes des terres et les expulsions des paysans pour favoriser les grands groupes capitalistes qu'ils soient nationaux ou locaux.

<http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/madagascar/article/pour-les-terres-malgaches>

FRANCE : Actions discrètes

Officiellement, les 3500 soldats de l'opération Barkhane sont déployés sur cinq pays : Mauritanie, Burkina Faso, Tchad, Niger et Mali. Pourtant, selon Billets d'Afrique, le blog Lignes de défense nous apprend qu'un arrêté du 25 septembre 2015, valable pour deux ans et concernant les risques encourus par les soldats de l'opération Barkhane s'applique aussi aux militaires en Opex au Sénégal, en Algérie, en Côte d'Ivoire, en Libye (où il n'y a officiellement pas de soldats français...), au Nigeria, au Cameroun et en Centrafrique...

<http://survie.org/billets-d-afrique/2015/250-octobre-2015-716/article/extension-discrete-du-domaine-de-5024>

Le n°137 (de septembre 2015) d'Aujourd'hui l'Afrique est sorti

Journal de l'Association Française de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA) ce numéro est plus centré sur l'histoire, notamment le PCF et la question coloniale.

http://www.afaspa.com/rubrique.php?id_rubrique=18

Paris : Colloque de Survie à l'université Paris 7

A l'occasion du trentième anniversaire de l'association Survie qui se bat contre la Françafrique, et des 10 ans de la disparition de François Xavier Verschave, un colloque est organisé à Paris le 14 novembre sous le thème :

« Peut-on encore analyser les relations franco-africaines sous l'angle de la "Françafrique" ? »

<http://survie.org/>

BURKINA FASO: Un putsch réactionnaire!

«Le beau Blaise» (Compaoré), comme l'ont appelé les diplomates des grandes puissances, ne reviendra donc pas ; ni ses lieutenants à sa place. Son ancienne garde prétorienne, le RSP (« Régiment de sécurité présidentielle »), est maintenant dissoute. Deux de ses proches, le général Gilbert Diendéré et l'ex-ministre Djibril Bassolé, sont poursuivis par la justice burkinabè pour « atteinte à la sécurité de l'État ». Au moins en théorie, ils risquent très gros.



Gilbert Diendéré

Ceci est le résultat de la tentative de putsch avortée qui avait commencé le 17 septembre 2015, à Ouagadougou. Une fraction de l'armée avait alors pris en otage les dirigeants du gouvernement transitoire (devant organiser la transition après le départ de Compaoré en 2014), le président intérimaire Michel Kafando et son Premier ministre Isaac Zida. Or, les putschistes avaient de toute évidence grandement sous-estimé les capacités des résistances populaires.

Compaoré en Côte d'Ivoire

Ami chouchuté par les grandes puissances - et notamment la France ! - et autocrate qui s'est maintenu au pouvoir au Burkina Faso pendant 27 ans, l'ex-président Blaise Compaoré rêvait bien d'un retour. Un peu comme un Louis XVI qui aurait réussi (en 1792) à s'enfuir à Coblenz ou ailleurs pour y fomenter ses plans, Compaoré attendait son heure en Côte d'Ivoire voisine. Accueilli à bras ouverts par le chef d'État Alassane Ouattara, qui, rappelons-le, a été grandement aidé par la France de Nicolas

Sarkozy lorsqu'il s'est hissé sur le trône présidentiel (puisque des unités de l'armée française avaient délogé son prédécesseur Laurent Gbagbo de la résidence présidentielle, le 11 avril 2011).

Selon des témoins qui se sont exprimés à « Afriques en lutte », deux jours avant le début du putsch (17 septembre 15) au Burkina Faso, l'environnement du domicile de Blaise Compaoré dans son exil ivoirien a été soudainement animé. Tout d'un coup, il se remplissait de nombreux militaires ivoiriens. Cela constitue au moins un indice pour une implication directe de l'autocrate exilé.

Blaise Compaoré a longtemps été présenté, par les politiques et (certains) médias français, comme un président « modéré » et raisonnable dans une région instable. Négociateur dans maints conflits - élections en Guinée en 2010, conflit électoral en Côte d'Ivoire en 2010/11, guerre interne au Mali en 2012/13... -, où il avait cependant souvent des intérêts liés avec une partie contre l'autre, il était en tout cas loin d'être un médiateur désintéressé. A titre d'exemple : au moment des guerres extrêmement cruelles au Liberia et au Sierra Leone, autour de l'année 2000, le Burkina Faso apparaît sur les marchés mondiaux comme exportateur de diamants... alors qu'il n'en produit pas. Il s'agissait de ce qui est communément appelé des « diamants de sang ». Le régime burkinabè était aussi une plaque tournante du trafic d'armes dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Le bras droit du président Compaoré, son chef d'état-major Gilbert Diendéré, faisait l'objet d'une enquête des Nations Unies depuis 2005, concernant son rôle au Liberia. Le même Diendéré, ô hasard des hasards !, fut décoré de la Légion d'honneur de la République française, en 2008, par le président Nicolas Sarkozy.

Encore plus grand hasard : le même Gilbert Diendéré s'est trouvé à la tête du putsch du 17 septembre 2015. Il s'agissait bien de faire revenir

le pays en arrière : avant le 31 octobre 2014.

Le 31 octobre 2014

Ce jour-là, Blaise Compaoré a chuté sur la démesure de ses ambitions. Alors que la constitution du pays limitait, dans son article 37, le nombre de mandats présidentiels que peut cumuler un individu, le président en exercice depuis 1987 (et l'assassinat de son prédécesseur Thomas Sankara) cherchait à faire sauter ce verrou. Pour ce faire, il avait convoqué une assemblée parlementaire qui était majoritairement à sa botte, même si des remous à l'intérieur du parti dirigeant – le CDP, « Congrès pour la Démocratie et le Progrès » - avaient fait naître des scissions et notamment la sortie du MPP (« Mouvement du Peuple pour le Progrès »). Cette nouvelle formation avait été fondée par des politiques qui avaient senti la fin du régime approcher et souhaitaient quitter le navire avant qu'il ne coule, sans remettre en question les fondamentaux de l'ordre social établi.

Ce ne sont pas les partis de l'opposition officielle, mais un mouvement de base qui a alors contribué à balayer le régime de Compaoré. Ce sont des groupes de musique engagés et des mouvements de base, tels que le « Balai Citoyen » (animé essentiellement par deux musiciens populaires, Smockey et Sams'K Le Jah), qui avaient appelé à manifester contre le vote, prévu à partir du 31 octobre 2014, sur la modification de la constitution. La farce du vote parlementaire a été interrompue par des manifestants en colère qui, les jeunes en tête, ont pris les bâtiments officiels d'assaut.

La répression s'est soldée par une trentaine de morts, mais le président Compaoré fut obligé de « dégager ». Un hélicoptère de l'armée française l'a alors exfiltré vers la Côte d'Ivoire. A la même occasion, une opinion publique française (qui l'ignorait jusque-là totalement) apprit alors que le COS ou « Commandement des Opérations Spéciales », une troupe d'élite de l'armée française, entretenait une base à Ouagadougou

sous Compaoré et grâce à lui.

Un putsch pour forcer un retour en arrière

Le rôle personnel de Blaise Compaoré dans le putsch récent (désormais avorté) n'est pas totalement clair : les putschistes souhaitent-ils faire revenir Compaoré... ou, plutôt, instaurer un régime compaoriste sans Compaoré ? Le débat n'est pas tranché, même s'il existe – voir plus haut – des indices qui font penser à une implication personnelle de Blaise Compaoré. Ce qui est sûr et certain, en revanche, c'est le caractère ouvertement réactionnaire de leurs visées.



Le RSP, une force de répression

L'élément actif du putsch était formé par le RSP (Régiment de Sécurité Présidentielle), une troupe d'élite de 1.300 hommes, doté de chars et d'armements lourds, désormais dissoute. Le RSP avait été créé comme une garde prétorienne du président Compaoré et doté de riches privilèges matériels par son régime. Ces derniers mois, il s'était déjà mêlé de manière de plus en plus ouverte à la politique du pays, exigeant notamment au début du mois de juillet 2015 le départ du Premier ministre de transition, Isaac Zida. Ce dernier était issu des rangs du RSP – il en avait été le numéro deux -, mais s'en était émancipé, en poursuivant un agenda politique propre, et fut donc considéré comme « un traître ».

Le principal objet de la bataille était la loi électorale, en vue des élections présidentielles et législatives initialement prévues le 11 octobre (et désormais reportées au moins jusqu'à

novembre/décembre 2015, et même probablement jusqu'au début de l'année 2016). Celle-ci, élaborée par les autorités de transition en avril puis actée par la haute juridiction en juillet, exclut de la compétition électorale certains hauts cadres de l'ancien régime : ceux qui avaient activement promu la modification de l'article 37 de la constitution au profit de Compaoré. Trois cadres de l'ancien régime (dont le poids lourd Djibril Bassolé, ex-multi-ministre de Compaoré) avaient néanmoins réussi à faire valider leur candidature, mais ils n'étaient pas à l'abri d'une invalidation par la Justice : le plus haut tribunal administratif avait été saisi d'une requête, avant la date-butoir du 06 septembre 2015, pour demander l'annulation de leur candidature.

En dessous du débat sur leur candidature – qui, vu l'état de l'opinion publique, n'allait probablement pas mener à l'élection d'un pro-Compaoré à la présidence : le peuple ne l'aurait pas acceptée – se cache un autre : celui sur l'indemnité des criminels de l'ère Compaoré. Même en n'étant pas élus à la présidence de la République, les poids lourds de l'ère Compaoré, et/ou qui s'étaient enrichis sans honte, visaient surtout à se protéger contre toutes poursuites judiciaires ultérieures. Or, un statut d'ancien candidat à la présidence de la République, ou bien un siège de député, leur aurait donné plus de chances d'échapper aux poursuites, au nom de leur « respectabilité et/ou du rapport de forces politiques.

Armée fracturée

Désormais, la tentative de faire revenir le pays en arrière, et de faire au moins acter la candidature de (plusieurs) poids lourds de l'ancien régime aux futures élections, a nettement échoué. Elle s'est brisée sur la résistance populaire, mais aussi sur celle d'une bonne partie de l'armée qui est fracturée de l'intérieur. Mais le conflit essentiel est à venir. Ce qui intéresse au plus haut point les masses du pays, ce sont moins les élections – dont beaucoup de Burkinabè n'attendent pas un grand

changement pour leur vie quotidienne – mais le risque d'une amnistie des délits économiques et politiques de l'ancienne élite. Évidemment, l'hypothèse d'une admission d'anciens caciques à la candidature fait présupposer une amnistie de leurs enrichissements personnels et autres crimes, voilà pourquoi leur retour sur la scène politique peut révolter beaucoup de Burkinabè. Mais candidature ou pas, le risque d'impunité des crimes notamment financiers reste réel, tout comme celui d'une continuation du pillage (oligarchique et néocolonial) du pays.

Les autorités françaises et de nombreux médias ont cultivé, sur les derniers événements, une position pour le moins ambiguë. Notamment en considérant (de l'ex-ambassadeur français à Ouagadougou jusque dans les colonnes du « Monde ») que l'exclusion des candidats de l'ancien régime était la cause des problèmes, et hautement critiquable. Ce à quoi les acteurs politiques burkinabè, opposés au putsch, répondent la plupart du temps que « les anciens pétainistes avaient bien été exclus de la scène politique française en 1944 ».

Les États-Unis, désormais grand rival de l'impérialisme français en Afrique (à côté de la Chine, qui reste plus souvent muette sur des « affaires de politique intérieure » des pays où elle gagne en influence économique), ont joué un jeu plus nuancé. Parmi les unités militaires opposées au putsch et au RSP, certaines – dont des régiments de parachutistes – avaient été formées auparavant par des militaires US. Pour les États-Unis, il s'agissait surtout de disposer d'un contrepoids à l'influence française.

Les USA, sachant miser sur un discours de « nouveau démocratique », sont susceptibles de gagner des parts d'influence là où la France pourraient en perdre, pour avoir été trop liées aux forces anciennes. Mais la politique française officielle, si une partie de ses appareils ont certainement eu des liens étroits avec Gilbert Diendéré et les forces qui l'entouraient, a su aussi avoir d'autres fers au feu. Les deux principaux candidats (non compaoristes) à

l'élection présidentielle ont ainsi été reçus par le PS français...

Le poids de l'Histoire

Le Burkina Faso, bien qu'il soit rangé parmi les dix pays les moins matériellement développés de la planète, est un pays dont la population « ne se laisse pas faire ». Il compte de fortes traditions politiques et de mobilisation populaire, en partie liée à l'ère Thomas Sankara mais pas uniquement, et dont la vivacité vient encore de se manifester ces dernières semaines.

Antérieurement, ce pays était appelé en langue française la « Haute-Volta », selon une dénomination purement géographique. Colonisé peu avant 1900, le royaume de Ouagadougou correspondait peu ou prou, géographiquement, à l'actuel Burkina Faso puis fut intégré à l'« Afrique occidentale française » (AOF). De fortes mobilisations populaires ont lieu en 1915 et 1916 contre le recrutement forcé pour l'armée française, qui débouchent sur une guerre (coloniale) ouverte : la « guerre du Bani-Volta ». Entre 1932 et 1947, l'essentiel du territoire est fusionné avec la Côte d'Ivoire actuelle, les deux pays d'aujourd'hui formant alors une entité unique à l'intérieur de l'AOF. C'est le principal facteur explicatif du fait qu'aujourd'hui, des millions de ressortissants burkinabè résident – depuis une ou plusieurs générations – en Côte d'Ivoire.

L'État porte le nom de « Pays des hommes intègres », combinant deux mots issus de deux des principales langues de ce pays multi-ethnique (le mooré et le dioula), depuis le 04 août 1984. Autrement dit, depuis le premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Thomas Sankara, qui a apporté tant de changements à ce pays de la zone du Sahel.

Dans une période plus récente, des mobilisations populaires ont laissé des traces profondes dans lesquels s'inscrit la révolte récente contre le putsch réactionnaire. Parmi elle, les protestations consécutives à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo (1998), qui allaient

durer une année et obliger le président Blaise Compaoré à procéder à une réforme « démocratique » de la Constitution.

En février 2011, c'est la mort d'un jeune lycéen, Justin Zongo (sans lien de parenté avec Norbert Zongo) dans la ville de Koudougou qui met le feu aux poudres. Sous l'impulsion des révoltes en Tunisie et en Égypte – qui avaient alors fraîchement chassé les dictateurs respectifs -, la jeunesse lycéenne et étudiante descend dans la rue ; parmi les mots d'ordre : « Koudougou sera la Tunisie ! », ou encore : « Le Burkina aura son Égypte ! » Dans plusieurs villes, des bâtiments administratifs (police, tribunal, préfecture) seront brûlés. Dans la ville d'Ouhigouya, l'incendie des munitions dans le commissariat occasionne une série d'explosions qui dure dix-sept minutes d'affilé ... Elles seront suivies d'une explosion d'une autre nature, d'une explosion sociale. A partir de la mi-mars 2011, le mouvement étudiant prend le relais dans la capitale Ouagadougou, avec des manifestations de masse. Il y aura, par la suite, des grèves : parmi les enseignant-e-s, à la société de téléphonie ONATEL ou dans la mine d'or de Kalsaka

(voir [Bulletin AEL n°27](#) et <http://tahn-party.org/chouli.html>)



Mais il y aura aussi des affrontements au sein de l'armée. A la mi-avril 2011, c'est d'abord le RSP, troupe d'élite, qui se révolte pour des raisons matérielles qui lui sont propres : contre la perte de certaines primes liées à des opérations

extérieures (Darfour, Côte d'Ivoire..). Mais à la fin mai, ce seront des troupes de base qui se révolteront à Bobo Dioulasso... avant d'être réprimées par le RSP, ici aux ordres du régime. Cela montre avant tout les profonds clivages de classe qui existent aussi à l'intérieur de l'armée.

Ces événements auront largement contribué à affaiblir le régime de Compaoré, qui allait chuter

sur la prochaine vague de mobilisations à l'automne 2014, et annonçaient déjà sa fin. Elles se sont prolongées, aujourd'hui, avec celle du peuple contre le putsch réactionnaire.

Berthold Du Ryon

RDC: Pas de troisième mandat pour Kabila

A cause des élites qui sont à la tête du pays, la République Démocratique du Congo (RDC) entre de nouveau dans une zone de turbulences.

Il est clair que Joseph Kabila souhaite rester au pouvoir en dépit de l'article 220 de la Constitution qui interdit de briguer un troisième mandat. L'absence d'un démenti formel de sa part l'illustre. La seule solution est donc de tripatouiller la Constitution comme certains dirigeants le font ou tentent de le faire à l'instar de Pierre Nkurunziza au Burundi, de Denis Sassou N'Guesso en république du Congo ou de Paul Kagame au Rwanda, pour ne prendre que des pays d'Afrique Centrale. Mais selon l'histoire et la situation politique des pays, ces tentatives sont plus ou moins aisées.



Joseph Kabila

En RDC, Kabila est dans une posture un peu compliquée et n'a pas la force ni l'assise nécessaires pour réformer la loi fondamentale du pays. Dès lors, comment faire pour continuer à rester au pouvoir sans changer la Constitution ? Le clan de Kabila a trouvé la solution. Elle est simple. Ajouter des étapes incontournables pour

retarder l'élection présidentielle prévue en novembre 2016. D'abord rendre obligatoire le recensement de l'ensemble de la population avant l'élection. C'est cette mesure qui a provoqué les manifestations du 21 janvier qui ont été sauvagement réprimées, provoquant la mort de 42 personnes. Le Conseil Constitutionnel ayant retoqué la manœuvre, l'idée fut alors d'instaurer un ordre dans les différents processus électoraux : d'abord les élections locales et provinciales et ensuite seulement la présidentielle et les législatives. Pour être sûr de retarder le tout, le pouvoir initie une politique de décentralisation et un redécoupage administratif, les deux réformes étant menées sans concertation et en dépit du bon sens. Tout ce qui complexifie le processus électoral est bon à prendre. Profitant de la faible présence des institutions de l'État sur l'ensemble du pays, le retard du processus des élections locales permettra de reporter d'autant la présidentielle dans l'espoir d'une meilleure opportunité pour imposer un changement constitutionnel par la suite.

La désunion de l'opposition semble être le seul atout de Kabila

L'élection de Joseph Kabila lors de son second mandat a été fortement contestée. Elle ne satisfaisait nullement aux critères d'une élection sincère, transparente et démocratique. Kabila par cette farce électorale a réussi à conserver le pouvoir. Mais aujourd'hui et au vu de son bilan, la coalition des partis politiques qui le soutenaient semble s'effriter au fil des jours. Si le

départ de sept partis de sa majorité n'inverse pas les rapports de force à l'Assemblée nationale, la charge symbolique est forte. D'autant que Moïse Katumbi, gouverneur de la province du Katanga, un des fiefs de Kabila, vient lui aussi de démissionner de son poste et de la majorité présidentielle. Certes les arrière-pensées électorales ne sont pas absentes, mais l'appel à une union nationale qui regrouperait majorité et opposition contre le troisième mandat de Kabila pourrait être entendu. D'autant que les voix les plus virulentes de l'opposition comme celle de Jean-Claude Muyambo ou de Vital Kamerhe, dirigeant de l'UNC, viennent de la majorité.

La désunion de l'opposition, son absence d'alternative et de politique de rechange semble être le seul atout de Kabila. L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) qui est un des plus anciens partis de l'opposition, déjà actif à l'époque de Mobutu, est entrée en crise. L'inamovible Étienne Tshisekedi, qui est à sa tête depuis des décennies, est désormais incapable de diriger cette organisation vu son état de santé. Les errements de la direction dans laquelle son fils semble jouer un rôle important et les luttes incessantes pour la succession affaiblissent sa crédibilité.

Un espace démocratique qui se rétrécit

Sur la défensive, le gouvernement Kabila semble s'enfermer dans un bunker et dérive de plus en plus vers l'autoritarisme. Les droits humains sont sans cesse bafoués, comme en témoigne la répression qui s'abat sur les jeunes Frédéric Bauma et Yves Makwambala des organisations citoyennes Filimbi et Lucha qui se battent pour la démocratie dans leur pays, à l'image de l'organisation sénégalaise Y en a marre ou du balai-citoyen au Burkina Faso. Ils continuent à croupir en prison sous les accusations grotesques de haute trahison.

L'agence nationale de renseignement (ANR), véritable police politique du pouvoir, traque, emprisonne, torture et assassine les militants de l'opposition. L'exemple de la détention au secret du militant des droits de l'homme, Christopher Ngoy Mutamba, accusé d'être responsable des

violences lors des manifestations du 21 janvier à Kinshasa montre la volonté du gouvernement de museler toutes voix discordantes pour assurer sa survie. L'espace démocratique se rétrécit aussi au niveau social et culturel avec la récente mesure d'interdiction du film *L'Homme qui répare les femmes*. La colère d'Hippocrate consacré au combat du Dr Mukwege en faveur des femmes victimes des violences sexuelles. Une censure qui s'explique sûrement par les piètres résultats de ce gouvernement concernant la lutte des milices qui sévissent notamment dans l'Est du pays.

L'éradication des milices n'est pas qu'une question militaire

Si la mise hors d'état de nuire du groupe armé M23, soutenu officieusement par les autorités rwandaises, par l'action conjuguée des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la brigade d'intervention de la Monusco est une bonne chose, d'autres milices continuent à sévir. La plus ancienne, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, est à l'origine formée par les extrémistes hutu, responsables du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 réfugiés en RDC après l'arrivée du FPR, grâce à l'opération Turquoise menée par l'armée française.



La République Démocratique du Congo

Quant aux FDLR, pourtant coupables de multiples exactions relevant de la Cour Pénale Internationale, elles continuent à bénéficier d'une complicité sur le terrain avec l'armée qui se traduit par la fourniture d'armes, de munitions, de nourriture et d'une grande mansuétude au

plus haut niveau de l'État

Les FDLR n'ont pas le monopole des pillages, des viols et de l'enrôlement de force d'enfants soldats. Des groupes comme l'ADF-Nalu d'origine ougandaise ou les différentes milices maï-maï ont les mêmes pratiques. La plupart exploitent les mines de coltan ou d'or en recourant au travail forcé, font le commerce de bois ou de charbon de bois et rackettent les populations sur les axes routiers.

Leur éradication n'est pas qu'une question militaire, elle est aussi politique ce qui implique de rompre tout arrangement avec ces milices quelles qu'elles soient, et de sanctionner les exactions contre les populations civiles y compris

quand leurs auteurs sont des soldats ou des officiers des FARDC.

Les mobilisations pour une véritable démocratie, le respect de la Constitution, l'alternance politique et des élections libres et démocratiques s'inscrivent dans une mobilisation plus large au niveau du continent. Les potentats peuvent réprimer, calomnier les activistes qui portent ce combat, ils ne pourront pas arrêter cette lame de fond.

Paul Martial



Elections ou mascarades ? Vigilance !

www.electionsafrique.org

Le Collectif de Solidarité avec les Luttes Sociales et Politiques en Afrique se réunit chaque mois depuis 2009 à Paris. Il inscrit son travail dans le sens d'un soutien aux démocrates africains et dans le sens d'une réforme profonde de la politique française. Réunion chaque **2e jeudi du mois, à 19h, Bourse du travail de Paris, 3 rue du Château d'eau, M° Château d'eau, salle Commission 1** (en général)



www.thomassankara.net

CÔTE D'IVOIRE: Interview de Fanny PIGEAUD

Fanny PIGEAUD est l'auteure de « France, Côte d'Ivoire, une histoire tronquée - Vents d'Ailleurs ».

Fanny Pigeaud est journaliste de terrain, correspondante pour des médias français dans plusieurs pays africains. Elle revient sur l'histoire de la crise ivoirienne en 2010. A la veille d'une nouvelle élection présidentielle prévue en octobre 2015, elle déroule à nouveau les faits pour distinguer le vrai du faux, démonte le mécanisme qui a mené la Côte d'Ivoire vers la guerre et apporte des informations inédites sur le rôle de la France. Rigoureuse et détaillée, son enquête nous plonge au cœur des relations entre la France et la Côte d'Ivoire. C'est le récit d'une histoire violente, tronquée.

Afriques en lutte : Bonjour, pouvez-vous nous dire combien de temps a duré votre enquête ?

Fanny Pigeaud : Je l'ai commencée mi-2012 et le livre est sorti mi-juin de cette année. Entre le début et la fin, cela fait donc trois ans. Pour faire ce travail, j'ai rencontré plusieurs témoins et acteurs clé qui m'ont donné beaucoup d'informations inédites. J'ai aussi lu : des articles de presse et universitaires, des livres, des documents officiels comme les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la Côte d'Ivoire, etc.

AEL : Peut-on dire que la Côte d'Ivoire est le meilleur élève de la Françafrique, terme en partie emprunté à Houphouët-Boigny par Verschave, fondateur de Survie ?

FP : Je ne sais pas si c'est le meilleur élève, mais par contre il est évident que la Côte d'Ivoire est le pays d'Afrique de l'Ouest auquel la France semble tenir le plus. Longtemps « colonie modèle » pour Paris, elle est très riche et compte beaucoup pour les entreprises françaises et le monde des affaires en général. Mais pas seulement : pour l'armée française aussi. La Côte d'Ivoire abrite en effet une base militaire française, ce qu'on a tendance à oublier en France. Cette base a d'ailleurs été renforcée

après l'arrivée de Alassane Ouattara au pouvoir. Pour Paris, la Côte d'Ivoire représente donc toujours un intérêt géostratégique majeur – n'oublions pas que la Côte d'Ivoire est aussi le premier contributeur de la zone franc : grâce à elle, des sommes conséquentes rentrent dans les caisses du Trésor public français. De nombreux indices montrent que les autorités françaises ne sont pas prêtes à renoncer à tout ce que la Côte d'Ivoire rapporte à la France.

AEL : Pourquoi la Côte d'Ivoire qui a toujours accueilli à bras ouverts les étrangers (Mali, Sénégal, Burkina Faso...) s'est-elle retrouvée engluée dans le concept de l'Ivoirité ?

FP : La Côte d'Ivoire compte depuis longtemps une forte population étrangère, attirée par ses richesses. Les colons français ont encouragé les migrations vers le pays : ils avaient besoin de main d'œuvre pour développer l'économie de plantations. Il y a eu à plusieurs reprises, à l'époque coloniale et après, des épisodes de violences contre les étrangers. Ces derniers ont aussi été utilisés par le premier président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, pour des raisons électorales : il leur avait donné le droit de vote, bien que la Constitution l'interdise. Le Front populaire ivoirien (FPI), parti d'opposition créé par Laurent Gbagbo, a d'ailleurs protesté contre cette violation de la Loi fondamentale.



Au début des années 1990, le successeur de Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, et son

parti se sont servi du fameux concept « d'ivoirité » – censé définir qui était ivoirien et qui ne l'était pas – pour éliminer un rival, Ouattara. Ce dernier était accusé d'être de nationalité burkinabè. De fait, Ouattara n'a jamais réussi à prouver qu'il était ivoirien – il a officié en tant que ressortissant burkinabè dans les différents postes qu'il a occupés, au FMI notamment. Utilisé à des fins politiques par ses concepteurs mais aussi par certains de ceux qui en étaient victimes, « l'Ivoirité » a pendant longtemps empoisonné le débat public.

AEL : Que s'est-il vraiment passé en 2010 ? Peut-on parler de coup d'État institutionnel en faveur de Ouattara avec l'aide de la France et même des Nations unies ?

FP : En 2010, les dirigeants et médias occidentaux ont affirmé que l'élection présidentielle opposant Gbagbo, président sortant, à Ouattara (autorisé de manière exceptionnelle à se porter candidat par décret présidentiel, étant donné son problème de nationalité) s'était passé dans de bonnes conditions et que Ouattara l'avait sans conteste remportée. En réalité, les chiffres ont été truqués dès le premier tour par la Commission électorale indépendante (CEI), qui était contrôlée par le parti de Ouattara – ce qui à l'époque n'a jamais été précisé par les médias occidentaux. Bédié qui était second à l'issue de ce premier tour a été rétrogradé à la troisième place, et Ouattara qui était troisième est devenu second. Sous la pression de Paris, Bédié n'a pas protesté. Personne n'a dit mot sur ces manipulations. De même, peu de choses ont été dites sur ce qui s'est passé dans la zone sous contrôle armé des rebelles des Forces nouvelles, pro-Ouattara : dans cette partie du territoire, soit 60% de la Côte d'Ivoire, les fraudes ont été de grande ampleur au profit de Ouattara. Comme je le montre dans le livre, la France a tout fait pendant cette période pour imposer Ouattara, ami entre autres de Nicolas Sarkozy et de plusieurs personnalités du monde financier international : elle a agi sur le front diplomatique, économique, financier. Et pour finir, elle a fait la guerre en s'abritant derrière un mandat de l'ONU qu'elle a violé. Les Nations unies ont toujours suivi Paris : le fait que la France ait un statut de membre permanent au Conseil de sécurité lui donne un pouvoir

important.

AEL : Où en est aujourd'hui la Côte d'Ivoire ? Ouattara est-il parti pour un long règne à la tête de ce pays ?

FP : Les candidats de l'opposition, dont des anciens alliés de Ouattara, estiment à propos de la présidentielle du 25 octobre que les conditions pour un scrutin transparent et équitable ne sont pas réunies. « Ce scrutin ne s'annonce ni ouvert, ni régulier. Si nous n'y prenons garde, nous nous acheminons vers une crise postélectorale de plus », a déclaré Amara Essy, un des candidats et ancien ministre des Affaires étrangères de Houphouët-Boigny. « Nous savons tous que la majorité des Ivoiriens ne se sent pas concernée par cette élection », a-t-il aussi dit. Il est vrai que Ouattara contrôle les organes du processus électoral : son parti est toujours majoritaire au sein de la Commission électorale indépendante et du Conseil constitutionnel. L'opposition, elle, est très affaiblie. Le pouvoir a notamment réussi à faire exploser le FPI.



Ouattara, Maître de Côte d'Ivoire

De manière générale, le pays n'est pas dans de bonnes conditions pour avancer sereinement, même si les chiffres macroéconomiques sont relativement bons. Parmi les éléments inquiétants : les détournements de fonds publics ont atteint des niveaux jamais connus auparavant ; les anciens rebelles – dont plusieurs ont été placés à des postes de responsabilité au sein de l'armée – qui ont commis des crimes graves en 2011 n'ont jamais été inquiétés ; des centaines de détenus politiques croupissent depuis 2011 en prison sans jugement ; le désarmement des dizaines de milliers de

combattants pro-Ouattara n'a pas été achevé ; les arrestations arbitraires et mauvais traitements d'opposants continuent, dénoncés début octobre par Amnesty International ; au sein même du pouvoir, les tensions sont fortes.

AEL : Le marché du deuxième terminal du port d'Abidjan est remporté par Bolloré et ses associés. N'est-ce pas le retour des acteurs de la Françafrique en Côte d'Ivoire, à supposer que Gbagbo ait été un empêqueur de tourner en rond ?

FP : Étant donné que Ouattara doit tout à la France, cette dernière est en effet aujourd'hui en position de force. Mais, en réalité, les entreprises françaises n'ont jamais quitté la Côte d'Ivoire. Après son élection, en 2000, Gbagbo a pris un certain nombre de mesures qui pouvaient remettre en cause leur position privilégiée. Mais la tentative de coup d'État contre lui en 2002 a tout changé. D'abord le pays s'est retrouvé

coupé en deux pendant 10 ans (le Nord, sous la coupe des rebelles, est alors devenu une zone de non-droit et d'importants trafics). Ensuite Gbagbo, pour qui il était évident que la France et son allié Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso voisin, étaient derrière cette tentative de putsch (précédée et suivie de plusieurs autres), a donné de nombreux gages pour que ses adversaires le laissent en paix. Il a ainsi donné de nombreux marchés aux entreprises françaises. Si Gbagbo était resté à la présidence après 2011, les choses seraient aujourd'hui sans doute différentes pour les intérêts français : avant la présidentielle de 2010, Gbagbo a dit son souhait de revoir les marchés attribués à certaines d'entre elles. Il a aussi fait savoir à plusieurs reprises qu'il voulait le départ de l'armée française.

Propos recueillis par Moulzo



www.afriquesenlutte.org

Afriques en lutte est un collectif de militants anticapitalistes membres ou non de plusieurs organisations politiques. Notre objectif est de diffuser, à partir d'un point de vue militant, un maximum d'informations (politiques, économiques, sociales et culturelles) sur le continent africain et sa diaspora. Déclarée depuis septembre 2015 sous la forme d'une association loi 1901, « Les amis d'Afriques en lutte » compte organiser des conférences, participer à d'autres actions et surtout permettre à une majorité de personnes de nous soutenir et/ou de nous rejoindre.

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION « [LES AMIS D'AFRIQUES EN LUTTE](http://www.afriquesenlutte.org) »

SAHARA OCCIDENTAL : Un territoire à décoloniser

Le Sahara Occidental est rarement l'invité de nos médias français populaires, et ne doit une certaine attention qu'à quelques personnes vigilantes. Et pourtant la situation est embourbée depuis des décennies sur fond de concessions sur le droit international.



Le Sahara occidental

Le pays quasi désertique de 266 000 km² est situé sur la côte nord-ouest de l'Afrique, bordé par 1000 km de côtes à l'ouest, limitrophe du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie. Ses frontières sont internationalement reconnues et légales. Elles sont celles héritées du colonialisme. Dès 1963, le pays est inscrit sur la liste onusienne des territoires à décoloniser, il l'est toujours. Représenté par son Front de libération, le Polisario (Front pour la libération de Saguia el Hamra, et Rio de Oro), le peuple sahraoui est reconnu par l'ONU, qui tente de résoudre une situation embourbée, depuis des décennies, dans les bas-fonds de concessions sur le droit international. Sa langue nationale est le hassanya.

En 1884, la conférence de Berlin répartit l'Afrique entre puissances coloniales et le Sahara Occidental devient espagnol. La présence espagnole, essentiellement concentrée sur quelques points de la côte, et en mer, laisse libre cours à la vie traditionnelle nomade des Sahraouis, et aux échanges commerciaux qui transitent à travers le désert. L'opposition à

l'occupant est constante, régulièrement réprimée.

Dans les années 1970, poussée par la résistance sahraouie et le mouvement international de décolonisation de l'Afrique, l'Espagne prépare un référendum d'autodétermination, proposant le choix de l'indépendance ou du rattachement à l'Espagne.

Refonte du mouvement de résistance à l'occupant, le front Polisario est créé en 1973.

Interrogée, la Cour Internationale de Justice confirme en 1975 à l'Assemblée générale de l'ONU qu'il n'y a pas lieu de modifier l'application de sa déclaration 1514 (1960) quant au principe d'autodétermination du Sahara Occidental, par l'expression libre et authentique du peuple originaire.

Alors que les listes électorales étaient prêtes, l'Espagne signe en 1975 un accord avec la Mauritanie et le Maroc pour le partage du Sahara Occidental et des bénéfices qui lui resteraient néanmoins après son retrait, concernant la pêche et l'exploitation des phosphates notamment. L'accord est illégal, et ne masque pas la réalité de l'invasion militaire et génocidaire qui l'accompagne. D'une résistance au colonisateur espagnol, les Sahraouis passent à la guerre contre leurs deux voisins du nord et sud-est.

L'Algérie, sans revendication sur le territoire, voit affluer massivement les familles sahraouies, des bergers, fuyant la guerre, les bombardements au napalm et au phosphore blanc.

C'est donc en exil, dans le désert salin du plateau de Tindouf (Algérie) que les Sahraouis proclament leur république, le 27 février 1976, au lendemain de l'annonce par l'Espagne de son retrait de la colonie.

La Mauritanie, en difficulté face aux troupes sahraouies et fragilisée dans son entité, se retire du conflit et reconnaît la République Sahraouie en 1979. La guerre continue entre les Sahraouis et le Maroc, ce dernier tentant d'annexer alors tout le territoire. En 1979, l'Assemblée générale

de l'ONU déplore « l'aggravation de la situation découlant de la persistance de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc et de l'extension de cette occupation au territoire récemment évacué par la Mauritanie ».

Le Maroc persiste malgré la désapprobation internationale et, pour protéger son pillage de la partie utile du Sahara Occidental des incursions des guerriers du Polisario, – inférieurs en nombre mais supérieurs militairement grâce à leur parfaite connaissance du terrain et leur grande mobilité –, construit progressivement un mur de défense. En 1982, le premier mur cerne une zone comprenant les villes d'El Aaiun, Smara, Boujdour, ainsi que les mines de phosphate de Boucraa. L'exploitation de ces dernières avait dû être suspendue entre 1980 et 1982 du fait des attaques sahraouies.

Le mur militarisé est terminé en 1987, il mesure 2700 km de long et coupe le pays en deux, il est généralement représenté par une ligne rouge sur les cartes. Il est bordé de larges zones de mines terrestres. La guerre continue jusqu'au cessez-le-feu signé sous l'égide de l'ONU en 1991, à la condition que le référendum d'autodétermination soit organisé. Pendant la guerre, le peuple sahraoui survit dans les campements de réfugiés et organise sa république dans des conditions extrêmes ou subit de plein fouet la guerre coloniale et les méthodes du régime marocain qui torture, assassine ou fait disparaître tous les opposants sahraouis et leurs familles.

Depuis 1991, le référendum n'a toujours pas eu lieu, malgré les rappels annuels des instances internationales qui réaffirment le droit du peuple originaire du Sahara occidental à se prononcer sur l'avenir de sa terre et de ses ressources, et la présence de la Minurso (mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental). Les conditions changent peu pour le peuple sahraoui.

Pour fausser le référendum et acter la « marocanité », le Maroc a subventionné des milliers de colons marocains pour qu'ils s'installent dans le territoire occupé, interdit par l'article 49 de la IV^e convention de Genève. Selon

certaines sources, il y a aujourd'hui plus de cinq Marocains pour un Sahraoui en territoire occupé.

Les grandes manifestations pacifiques dans ces territoires occupés en 1999, 2005, 2010, les manifestations hebdomadaires, toutes durement réprimées par les forces d'occupation marocaines montrent la résistance et la constance des Sahraouis dans la revendication du respect de leurs droits, et de l'autodétermination.

La France s'illustre tristement dans ce conflit ensablé par le soutien systématique et ambigu au colonisateur marocain, malgré l'affirmation de son attachement au droit international et au règlement pacifique du problème.

Une colonie, occupée militairement

Pour les Sahraouis, 2015 marque 40 ans de vie sous occupation, 40 ans de vie dans les campements de réfugiés. C'est aussi l'anniversaire des 24 ans du choix de la lutte pacifique pour faire respecter le droit à l'indépendance.

La question rituelle accompagnant le très long salut sahraoui est : « qu'y a-t-il de nouveau ? » Hors les formules de politesse, les Sahraouis disent « rien » : rien de nouveau tant que ce n'est pas l'indépendance.



Oui à l'autodétermination des peuples !

Le pays est en effet un territoire non autonome, une colonie, occupée militairement sur les trois-quarts de sa surface par le Maroc qui y a envoyé de nombreux colons.

L'Espagne semblait avoir totalement oublié ses responsabilités mais le 21 novembre 2014, la Haute Cour nationale espagnole a rappelé que l'Espagne « reste la puissance administrante du Sahara Occidental » et doit, selon la Charte des Nations unies, achever la décolonisation du territoire. Comment va-t-elle s'y prendre, sachant que derrière les principes, elle est une actrice illégale du pillage des ressources naturelles du SO ?

L'exploitation des ressources conditionnée à l'accord du Polisario

Un juge espagnol, spécialiste de la question, accuse le Maroc de génocide. Il représente des Sahraouis pour des faits ayant eu lieu dans la période précédant le retrait officiel de l'Espagne, soit fin 1975 début 1976. Les Sahraouis sont encore alors des « Espagnols ». Pendant cette période, nombreux attestent avoir été pourchassés, bombardés. L'intention manifeste des forces marocaines était, selon les témoins, de les supprimer. En 2013, alors que l'instruction était en cours, la découverte, dans les territoires occupés, d'une fosse commune contenant huit corps vient corroborer cette affirmation. Identifiés, ce sont les corps de bergers sahraouis disparus 40 ans auparavant. Les familles avaient entendu de la part du Maroc une série de mensonges au fil des ans.

En prévision de la plainte pour génocide, le 9 avril 2015, le juge d'instruction Pablo Ruz au tribunal suprême de Madrid émet des mandats d'arrêt contre sept fonctionnaires marocains de haut rang quatre autres impliqués.

En juin 2015, en se référant à l'article 96 du protocole additionnel I, le Front Polisario adhère aux conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels. Cela est possible parce que l'autre partie en conflit, le Maroc, y a elle-même adhéré en 2011. En tant qu'autorité représentant le peuple sahraoui, le Polisario obtient ainsi les mêmes droits et obligations que le Maroc. En conséquence, le droit international humanitaire

En novembre 2012, le Front a présenté son recours contre l'accord agricole Union européenne-Maroc, dont le champ d'application n'exclut pas explicitement le Sahara Occidental.

L'action est dirigée vers le Conseil de l'Union européenne en tant que signataire de l'accord, et dans une deuxième phase également contre la Commission européenne qui a choisi d'intervenir dans la procédure. La Cour de Justice européenne a évalué l'accord sur cette question le 16 juin 2015 et n'a encore rien publié. En juin 2014, un autre recours est présenté par le Polisario pour l'annulation de l'accord de pêche UE-Maroc (publié au *JO* de l'UE le 16 juin 2014).

L'ASVDH, (Association sahraouie des victimes de violations graves des droits de l'homme commises par l'État marocain) a reçu le 24 août 2015 son « reçu final d'enregistrement » par le Maroc. L'association a été créée en 2005, il a donc fallu 10 ans de demandes et procédures juridiques multiples pour que le Maroc applique son propre droit. Paradoxalement, l'association est connue et reconnue dans le monde entier comme organisation de référence, et ce depuis peu après sa création.

Ressources naturelles : le pillage continue sans que les Sahraouis soient jamais consultés

Rappel du droit international sur cette question précise. Hans Corell, alors secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et conseiller juridique, a émis en 2002 à la demande du président du Conseil de sécurité un avis sur les activités pétrolières au SO. Si des activités économiques, conclut-il, « devaient être entreprises au mépris des intérêts et de la volonté du peuple du Sahara occidental, elles contreviendraient aux principes de droit international applicables aux activités touchant aux ressources minérales des territoires non autonomes ». H. Corell a depuis lors régulièrement précisé et élargi la portée de son

Or le pillage par des compagnies étrangères et au bénéfice du Maroc se poursuit sans que les Sahraouis soient jamais consultés.



Ainsi, L'Américain Kosmos Energy a commencé à forer en mer, au large de Boujdour en décembre 2014. La plateforme pétrolière d'exploitation coûte 600 000 dollars par jour. La première découverte en mars est non significative. L'entreprise a ensuite déplacé la plateforme et continué à forer.

La compagnie San Leon (Irlande-Grande-Bretagne) veut creuser la terre, à quelques kilomètres d'El Aaiun avec l'entreprise française Entrepose Drilling, du groupe Vinci. Les vives protestations des habitants, du front Polisario auprès de l'ONU et d'organisations de la société civile sont restées sans réponse et sans effet.

L'autorisation de reconnaissance sur le bloc Anzarane Offshore, au Sud, sur plus de 100 000 km², attribué à Total par le Maroc a été prorogée jusqu'en décembre 2015.

Les compagnies franco-marocaines, Idyl et Azura, produisent des fruits et légumes dans la région de Dakhla. Ces produits entrent en Europe sous couvert de l'accord européen, de façon déloyale et illégale. La Confédération paysanne a saisi le tribunal de commerce de Tarascon à l'encontre de la compagnie Idyl. La

Alors que l'eau est un problème crucial dans ce pays quasi désertique, sa gestion à usage domestique en territoire occupé est particulièrement hasardeuse et corrompue. Une information de l'Équipe Média, un groupe de journalistes sahraouis des territoires occupés en donne les détails[1].

Discriminations quotidiennes et problèmes sociaux

En territoire occupé, ce sont des discriminations quotidiennes et violentes contre les Sahraouis s'ils affirment leur identité et revendiquent le respect du droit international. Dans les rues, dans les commissariats, dans les prisons...

Ce sont aussi des expulsions, quasi systématiques ces dernières années, de toutes les délégations étrangères, qui connaissent le droit international, et cherchent à s'informer auprès des Sahraouis.

Dans les campements de réfugiés, ce sont des fréquentes alertes sanitaires des ONG internationales. Malnutrition aigüe (7,6 % des femmes et des enfants), anémie (60 % des femmes, 25 à 30 % des enfants en déficit de croissance). C'est aussi avec l'usure du temps, l'impatience croissante des jeunes, attirés par la reprise des armes, et par la contrebande. Ces dernières années est apparue une petite délinquance qui marque les esprits mais aussi indique la gravité de la situation sociale.

Les Sahraouis aux Jeux africains

Le coup d'éclat de la participation de l'équipe nationale sahraouie de football à la coupe du monde non FIFA (N.F.-Board) au Kurdistan en 2012 n'a pas été renouvelé faute de compétition de ce niveau. Néanmoins cette année, dans le même cadre, l'équipe de la FA sahraouie a rencontré fin juillet, à Lille, l'équipe de la FA Espéranto, à l'occasion du 100^e congrès d'espéranto.

Le score final a été de 4/0 en faveur des Sahraouis. L'arbitre a décidé d'arrêter le match à

Cette année, pour la première fois de son histoire, le Sahara Occidental participera aux Jeux africains, organisés par le conseil du sport de l'Union africaine, avec une délégation de 40 sportifs. Cette édition 2015 a lieu à Brazzaville, au Congo, du 4 au 19 septembre. Il sera représenté en athlétisme, boxe, cyclisme, karaté, taekwondo et volley-ball. Les sportifs sahraouis engagés dans le pays de leur exil et dont ils ont pris la nationalité ne peuvent pas y participer pour le Sahara Occidental, particularité qui prive le pays de grand(e)s champions et championnes.

Une question clivante pour les progressistes marocains

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la question sahraouie divise radicalement les progressistes marocains en deux camps, tant le royaume féodal en a fait la question de sa survie.

Trois partis qui se revendiquent de la gauche ont fondé la Fédération de la gauche démocratique. Composée du parti socialiste unifié, du parti de l'avant-garde démocratique et socialiste et du congrès Ittihadi, elle a décidé de fonder l'union sur trois principes : la monarchie constitutionnelle, la participation aux élections, la marocanité du Sahara. Par conséquent, ils excluent de fait un autre parti de gauche, la Voie Démocratique.

La Voie Démocratique est le seul parti marocain légal à avoir une ligne claire et constante sur le Sahara Occidental depuis sa création. Les points forts sont l'autodétermination du peuple sahraoui, la laïcité, le changement constitutionnel fondé sur la souveraineté populaire. Puisqu'il s'agissait d'être démocrate, pourquoi faire deux poids deux mesures sur la question du Sahara Occidental quand le droit international ne montre pas d'ambiguïté ? Historiquement, il y a eu une forte émulation idéologique entre les créateurs du Front Polisario et de la Voie Démocratique, alors mouvement clandestin Ila Al Amame. Les militants ont alors payé le prix fort pour cette

En ce qui concerne la défense des droits de l'homme, l'Amdh (association marocaine des droits humains) partage le principe de l'autodétermination des peuples avec la Voie Démocratique. Elle a une vision cohérente sur les droits humains, et dénonce donc les violations sur les Marocains et Sahraouis.

L'Asdhom (Association de défense des droits de l'homme au Maroc), basée à Paris, dénonce les violences qui ont lieu au Sahara Occidental et mène une campagne de parrainage des prisonniers politiques du Maroc, qui compte des Sahraouis.

Le journaliste Ali Lmrabet, rédacteur des hebdomadaire et magazine *Demain*, de Doumane, du site web satirique *Demain Online*, après avoir été condamné et fait 3 ans la prison pour avoir traduit un article espagnol sur le budget royal, accompagné de caricatures, a, en 2005, été condamné à 10 ans d'interdiction d'exercer au Maroc, après un voyage dans les campements de réfugiés sahraouis. Il avait affirmé que les Sahraouis y étaient « réfugiés » et non « séquestrés », comme l'affirme la thèse officielle.

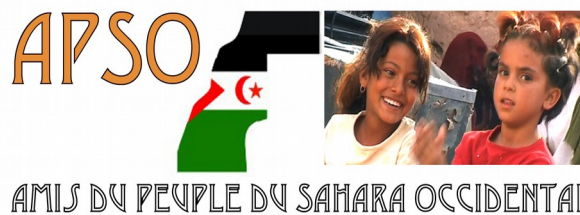
Les 10 ans écoulés, il subit actuellement des tracasseries administratives à n'en plus finir, l'empêchant d'exercer son métier, de voyager, d'agir [2].

Parmi les opposants au système monarchique, le mouvement du 20 février, né en 2011 dans la mouvance des révoltes populaires contre les régimes totalitaires d'Afrique du Nord, n'a pas formulé de position officielle sur la problématique du Sahara Occidental.

De même, d'autres groupes comme celui de Mustapha Adib – ancien capitaine de l'armée de l'air et ancien prisonnier politique condamné pour sa dénonciation de la corruption dans l'armée – (Alliance contre la dictature au Maroc) concentrent son combat sur les biens royaux mal acquis, notamment le château de Betz en France. La fortune du roi doit beaucoup aux ressources volées aux Sahraouis. Le groupe n'a pas de

APSO (Amis du Peuple du Sahara Occidental), association et réseau français de solidarité, blog ap-so.blogspot.com

Actuellement, la position de la Voie Démocratique sur la participation aux élections est le boycott, tant que le parti ne peut pas s'exprimer librement et expliquer son programme. Selon le communiqué de presse du 2 septembre, 83 militants avaient déjà été convoqués ou arrêtés, violentés, placés et gardés abusivement en garde-à-vue, leurs tracts et journaux confisqués et supprimés. Les soutiens français et internationaux dénoncent ces



[1] apsoinfo.blogspot.com

[2] Voir le dossier sur demainonline.com

[3] Liens sur apsoinfo

Qui sont les Sahraouis ?

Les Sahraouis sont traditionnellement nomades. Ils étaient guerriers, chasseurs, marabouts, commerçants, artisans, éleveurs et forgerons. Avant la colonisation et jusqu'en 1975, ils étaient organisés en *qabilas* (« tribu »), et confédérations de qabilas qui se partageaient le territoire. Chacune interagissait avec les autres, et partageait les valeurs d'hospitalité et de liberté que la sédentarisation forcée durant la période coloniale et l'exil n'ont pas dissoutes.

Le 12 octobre 1975 à Ain Bentili, les Sahraouis déclarent l'unité nationale. Il n'y a plus de qabilas, il y a le peuple sahraoui. Le 12 octobre est un jour de fête nationale depuis lors.

L'esclavage, qui existe en Mauritanie – héritage ancestral pour certaines familles –, a été interdit par les Sahraouis. Cela n'aurait aucune cohérence avec le projet d'indépendance nationale.

On peut néanmoins faire remarquer que les conditions d'exil dans les campements sont telles que chacun travaille pour l'intérêt commun sans recevoir de salaire, mais seulement sa pitance et un toit. Si la liberté fait la différence d'avec le statut d'esclave, sa violation par l'absence de respect du droit international y ramène peut-être dans les faits. Les Sahraouis esclaves du droit ?

Pour approfondir la question, plusieurs pistes

Cette année, et c'est nouveau, France inter, France Culture, Canal +, France 4, les Suisses de RTS ont réalisé des reportages sur le Sahara Occidental et sa problématique humaine ou sur les ressources [3].

Certaines infos publiées par des journalistes des territoires occupés lorsqu'elles sont traduites, sont reprises notamment sur le blog apsoinfo.

L'ouvrage collectif *Lutter au Sahara, du colonialisme vers l'indépendance au Sahara Occidental* a été édité par l'association des Amis du peuple du Sahara Occidental en avril 2015, avec les encouragements de Noam Chomsky. Les auteurs [4] des 15 articles sont des témoins ou spécialistes directs, qui proposent leur récit ou analyse. C'est un ouvrage de référence, complémentaire du film documentaire réalisé et produit par la même association en 2011 *l'Autre Côté du mur*

[4] Il s'agit de Denis Véricel, Edouardo Galeano, Francesco Bastagli, Anna Theofilopoulou, Oliver Quarante, Bill Fletcher Jr, Jacob Mundy, Vincent Chapaux, Ayad Ahram, Juan Soroeta, Jeffrey Smith, Erik Hagen, Alice Wilson, Tara Deubel, Sebastien Boulay, Mohamed Mouloud Mohamed Fadel.



Comment la mémoire du 17 octobre 1961 revint à la République de Fabrice Riceputi, préface de Gilles Manceron, éd Le passager clandestin, octobre 2015, 240 p., 15 €

Le livre de Fabrice Riceputi est le récit du combat implacable de Jean Luc Einaudi, mort en 2014, pour sortir le 17 octobre 1961 de l'amnésie programmée. Un combat pour faire éclater la vérité et arriver, lentement mais inéluctablement vers la reconnaissance historique et politique de ce qu'il faut nommer un crime colonial d'État,

Fabrice Riceputi nous confronte à l'incapacité à penser l'histoire coloniale, face à la pollution quasi institutionnelle des nostalgiques d'un roman national constellé de héros et autres hauts faits.

Sa réflexion articule l'imaginaire raciste issu de cette période aux représentations contemporaines de l'immigration post coloniale, et met à jour le lien indéniable entre le massacre d'octobre 61, les révoltes des quartiers populaires et la résistance aux crimes sécuritaires et racistes.

Véritable document, ce livre retrace le minutieux travail d'enquête d'Einaudi et son affrontement contre

Maurice Papon, jugé en 1997 pour son rôle actif, entre 1942 et 1944 dans la déportation de 1690 juifs de la Gironde vers Drancy, dernière étape avant Auschwitz. Appelé à témoigner Jean-Luc Einaudi affirme qu'il y avait eu, à Paris en octobre 1961, un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon alors préfet de police. Coup de tonnerre médiatique et politique, cette déposition fait exploser une véritable bombe qui met à jour les charniers de la République.

Fabrice Riceputi relate aussi les luttes d'Einaudi contre un appareil d'État plus enclin à verrouiller ses archives et taire ses secrets qu'à faire émerger ce tragique épisode de l'histoire de France. La ténacité et le courage d'Einaudi ont fissuré l'omerta qui étouffait cette tragédie, et fait du 17 octobre 61 le symbole des nombreux crimes coloniaux jusqu'alors occultés pour préserver un semblant de consensus national.

C'est le retour de cet événement dans la mémoire collective que dépeint l'ouvrage de Fabrice Riceputi, l'acharnement d'un homme contre le négationnisme officiel. Car au delà du duel avec Papon, c'est bien la raison d'État qu'Einaudi a voulu briser en anéantissant le mensonge de la version officielle.

L'insuffisante reconnaissance en 2012 par un François Hollande qui admet du bout des lèvres la tragédie du 17 octobre, si elle est une avancée vers la vérité historique, reste bien en deçà de l'exigence des responsabilités politiques sur laquelle le mutisme reste lourd.

La bataille d'Einaudi porte en elle un enjeu éminemment politique, celui d'une République coloniale dont l'impensé est toujours présent.

Gisèle Felhendler

A lire: « France Côte d'Ivoire, une histoire tronquée » de fanny Pigeaud



En 2010, Laurent Gbagbo, président sortant de la Côte d'Ivoire, affronte Alassane Ouattara au second tour d'une élection présidentielle. Le contexte est tendu : depuis la mort du président Félix Houphouët-Boigny, en 1993, le pays, ancienne colonie française, a vécu une succession de crises politiques et militaires, avec en toile de fond d'importants enjeux économiques. Gbagbo et Ouattara revendiquent chacun la victoire. La "communauté internationale" prend parti pour Ouattara, alors que le Conseil constitutionnel donne Gbagbo vainqueur. Gbagbo refuse de quitter la présidence, demande un recomptage des voix. Pour la première fois de son histoire, sous l'impulsion de la France, l'ONU entre directement en guerre avec une opération militaire impliquant l'armée française. Le 11 avril 2011, cette intervention se conclut par l'arrestation de Gbagbo, aujourd'hui en détention à la Cour pénale internationale, à La Haye. La crise semble close. Cependant, les soutiens de Gbagbo sont nombreux, la validité de l'élection de Ouattara est mise en doute, des voix s'élèvent pour contester la version officielle. Qui croire ?

A voir: ADAMA, de Simon Rouby, sortie le 21 octobre 2015



Synopsis et détails

Adama, 12 ans, vit dans un village isolé d'Afrique de l'Ouest. Au-delà des falaises, s'étend le Monde des Souffles. Là où règnent les Nassaras. Une nuit, Samba, son frère aîné, disparaît. Adama, bravant l'interdit des anciens, décide de partir à sa recherche. Il entame, avec la détermination sans faille d'un enfant devenant homme, une quête qui va le mener au-delà des mers, au Nord, jusqu'aux lignes de front de la première guerre mondiale. Nous sommes en 1916.

POUR NOUS CONTACTER, e-mail: afriquesenlutte@yahoo.fr; site: www.afriquesenlutte.org

